

# **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DE CERTAINS SECTEURS**

## **SOMMAIRE**

### **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

1. Centre-ville
  - Orientations générales
  - Parc d'Ozonville et places A. Sarrault et H. Deudon
2. Coteau des vignes
3. Route Nationale 7
4. Le quartier du Noyer Renard (P.R.U.)

## 1. CENTRE-VILLE

### 1.1. ORIENTATIONS GENERALES

Le diagnostic fait apparaître des problèmes de positionnement et d'évolution du centre-ville, lequel n'occupe pas la place qui lui conviendrait. Il apparaît à la fois hétérogène, incohérent, cloisonné et insuffisamment structuré, animé et «central».

Ce centre peut difficilement évoluer et affirmer sa centralité à l'échelle d'une ville de 30 000 habitants, d'autant plus qu'il est fortement concurrencé par les pôles d'attraction que sont la gare de Juvisy et la RN7.

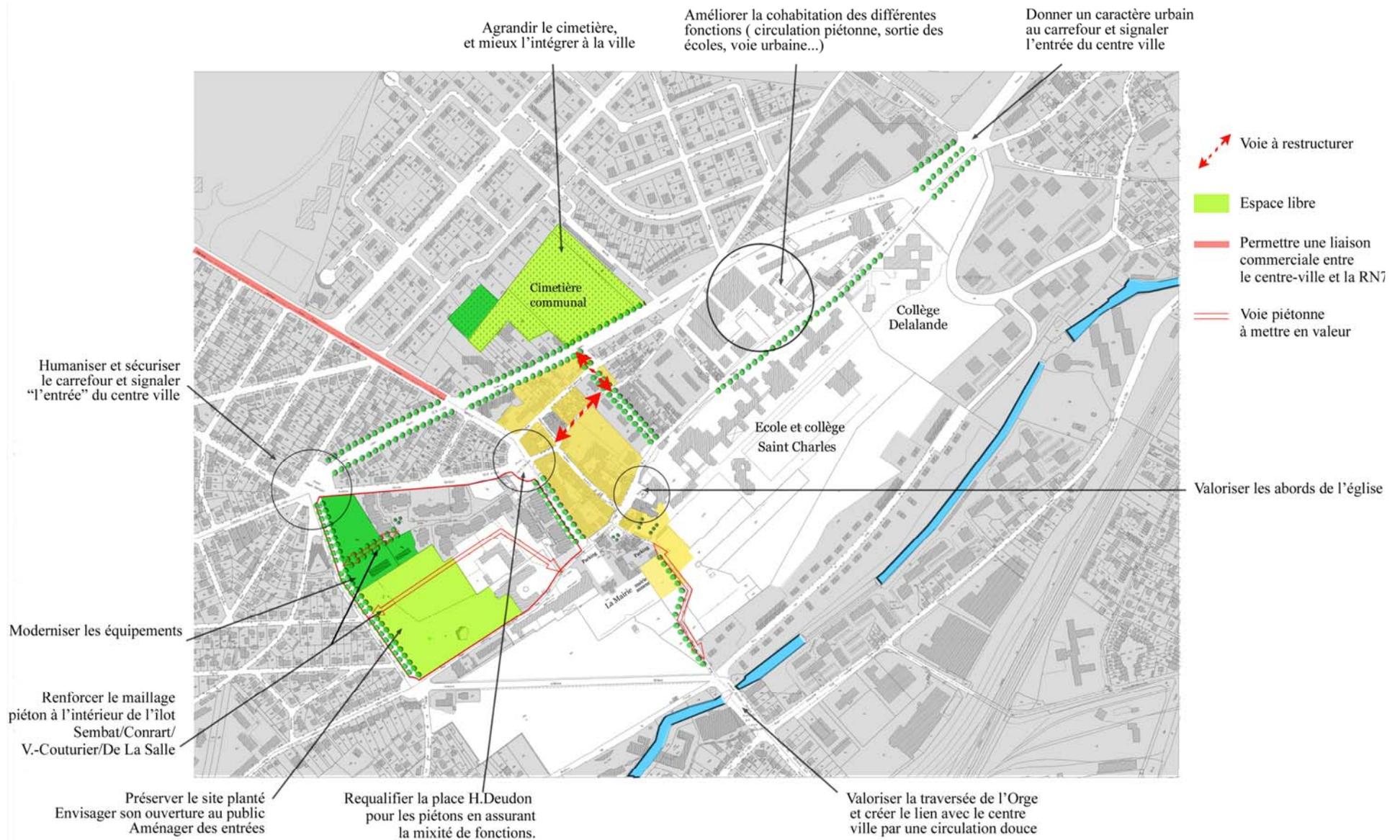
Par ailleurs, et cela est important, les habitants semblent très attachés à son aspect intimiste, pittoresque, végétal et historique.

C'est pourquoi, les actions envisagées visent à **préserver son caractère, à le rendre plus accessible et lisible, en assurant une continuité avec la RN7**, le long de l'avenue Marcel Sembat et de l'avenue Jean-Pierre Benard.

Les interventions resteront minimales et ponctuelles, sans autre volonté que de parachever le projet de ZAC «centre-ville».

Les projets envisagés sont donc :

- Le réaménagement de la liaison piétonne (rue de la montagne d'Athis) liant le centre ville à l'Orge ;
- Le traitement des entrées du centre ville au nord et à l'ouest (places Henri Deudon et Albert Sarrault) ;
- L'aménagement d'un parc urbain dans le jardin des Frères, ouvert vers l'extérieur et en continuité avec les parcs d'Ozonville et d'Avaucourt ;
- Le tracé d'une voie piétonne désenclavant le centre vers le Sud ;
- La mise en valeur des équipements culturels, de l'Église et de certains bâtiments anciens de qualité ;
- Le renforcement et la valorisation des services et commerces



## ORIENTATIONS GENERALES

## **1.2. PLACES ALBERT SARRAULT ET HENRI DEUDON PARC DES FRERES ET D'OZONVILLE**

Il s'agit avant tout d'atténuer le caractère routier des places Deudon et Sarrault.

En effet, situées à proximité immédiate du centre-ville, dont elles constituent en quelque sorte les « portes », ces places se caractérisent par un aspect essentiellement routier, plus caractéristique d'une périphérie lointaine que d'un centre-ville :

- Espace majoritairement occupé par la voirie, surdimensionné
- Aspect « autoroutier » (lampadaires hors d'échelle, importante circulation automobile, espaces vastes et peu définis).
- Parkings au milieu de la chaussée (place Deudon)
- Circulation importante (place Sarrault)

Afin d'humaniser et sécuriser ces carrefours et d'en faire les « entrées » du centre-ville, il est envisagé de déclasser une partie des emprises de la voirie pour en permettre une meilleure utilisation (zones urbaines mixtes – UA).

En ce qui concerne le Parc des Frères, la volonté municipale est de :

- préserver l'ensemble du site : espace boisé classé, chemin de croix, murs de clôture,
- requalifier l'aménagement paysager
- l'ouvrir au public

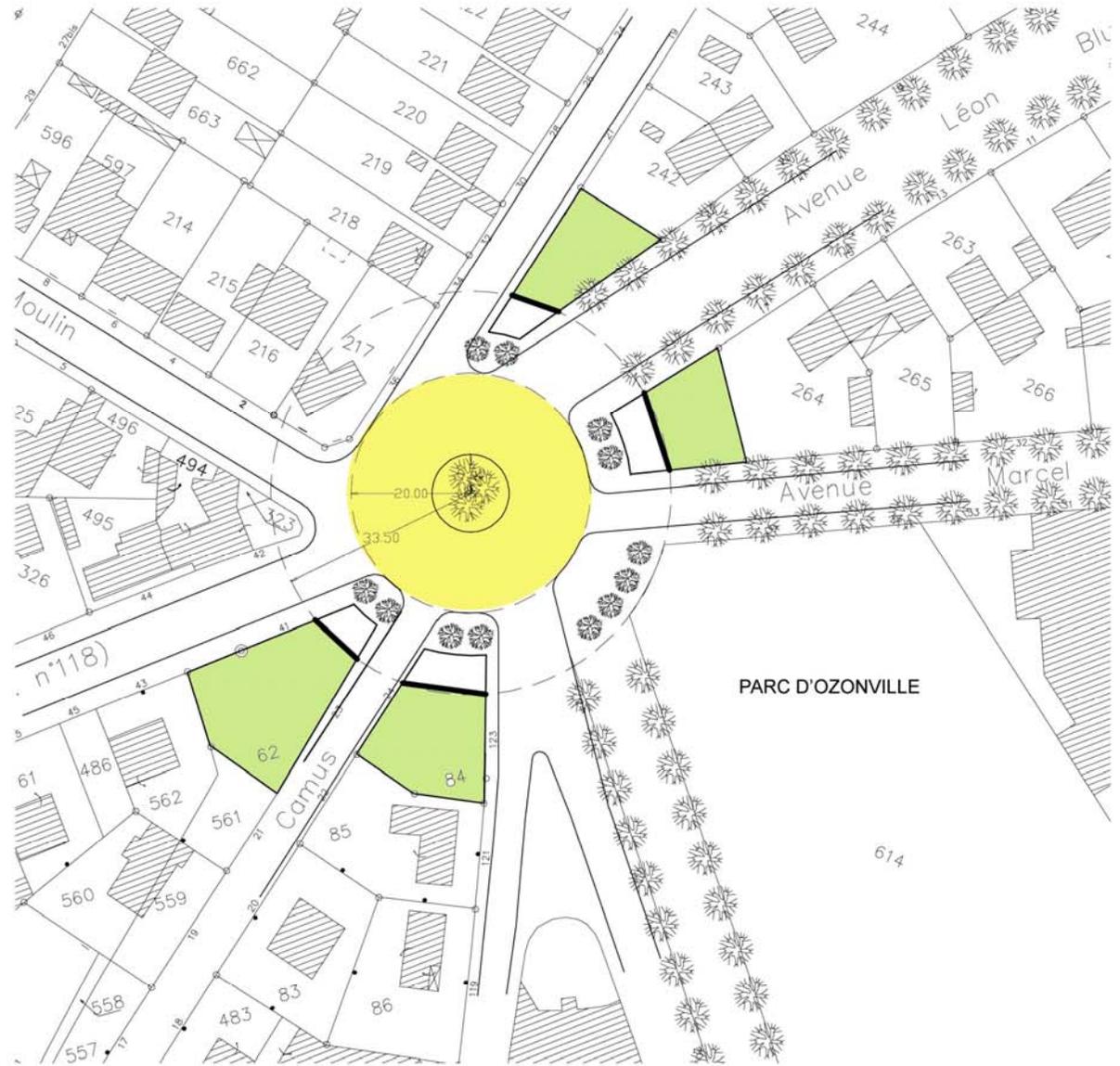
Le parc d'Ozonville pourra partiellement s'ouvrir à l'urbanisation pour implanter un nouvel équipement (culturel ou de loisirs,...) et des logements le long de la rue Jean Baptiste Salle.



ETAT ACTUEL - 1/2000

**Objectifs:**

Atténuer l'aspect routier du carrefour en le reserrant.  
 Il s'agit de redonner une forme et un cadre à l'espace public avec des masses bâties et (ou) végétales.



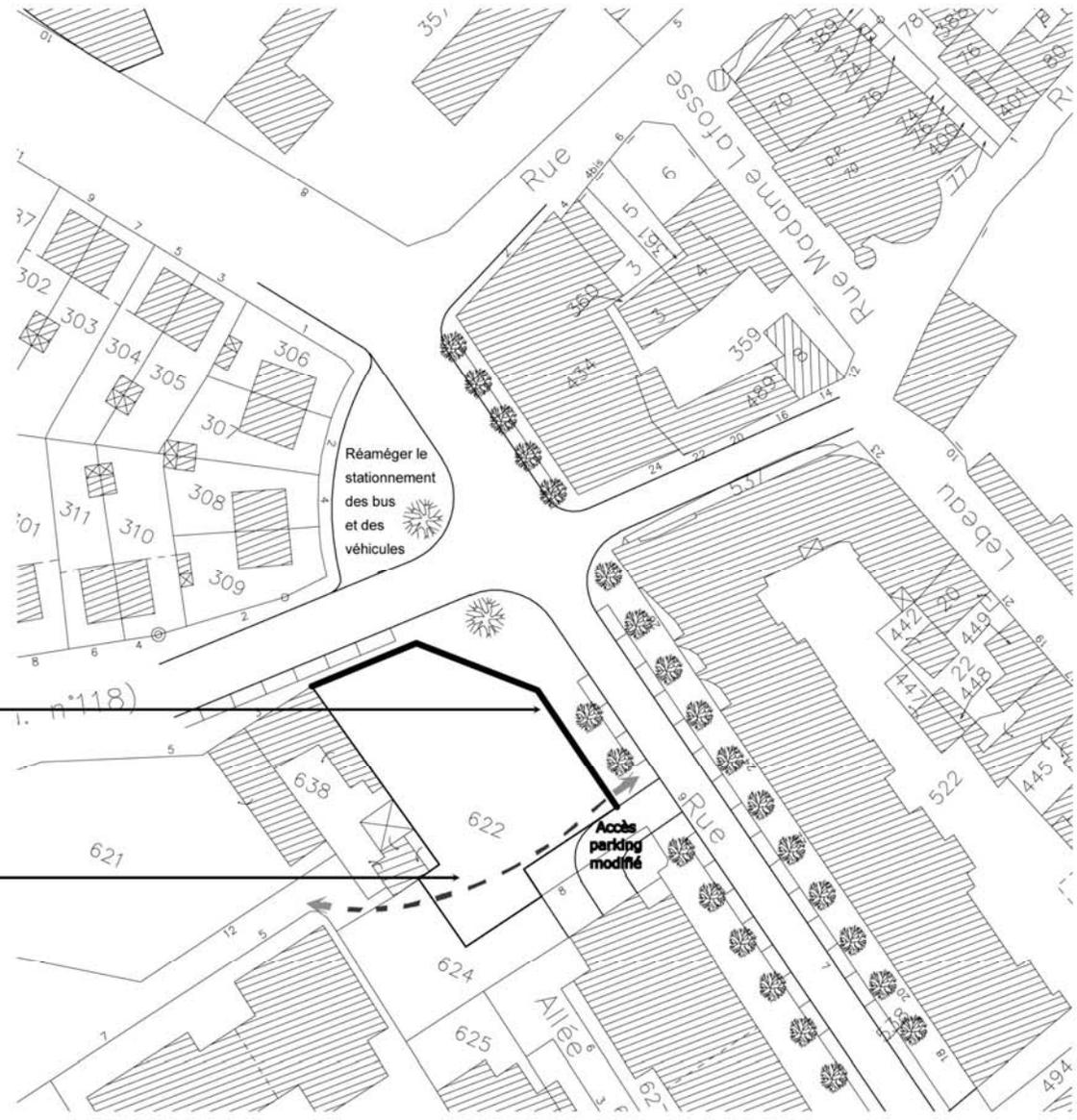
REGLEMENT - 1/1000

PARC D'OZONVILLE

**PLACE ALBERT SARRAULT**



ETAT ACTUEL - 1/2000



REGLEMENT - 1/1000

nouvel alignement bâti

aménagement d'une liaison piétonne  
entre la rue Conrard et Ozonville

accès parking modifié

Réaménager le stationnement  
des bus  
et des  
véhicules

**Objectifs:**

- Atténuer l'aspect routier du carrefour
- L'aménager pour les piétons

**PLACE HENRI DEUDON**



**PARC DES FRERES 1.3.**

## **2. COTEAU DES VIGNES**

### **Désenclaver le Coteau des Vignes et les abords de l'Orge**

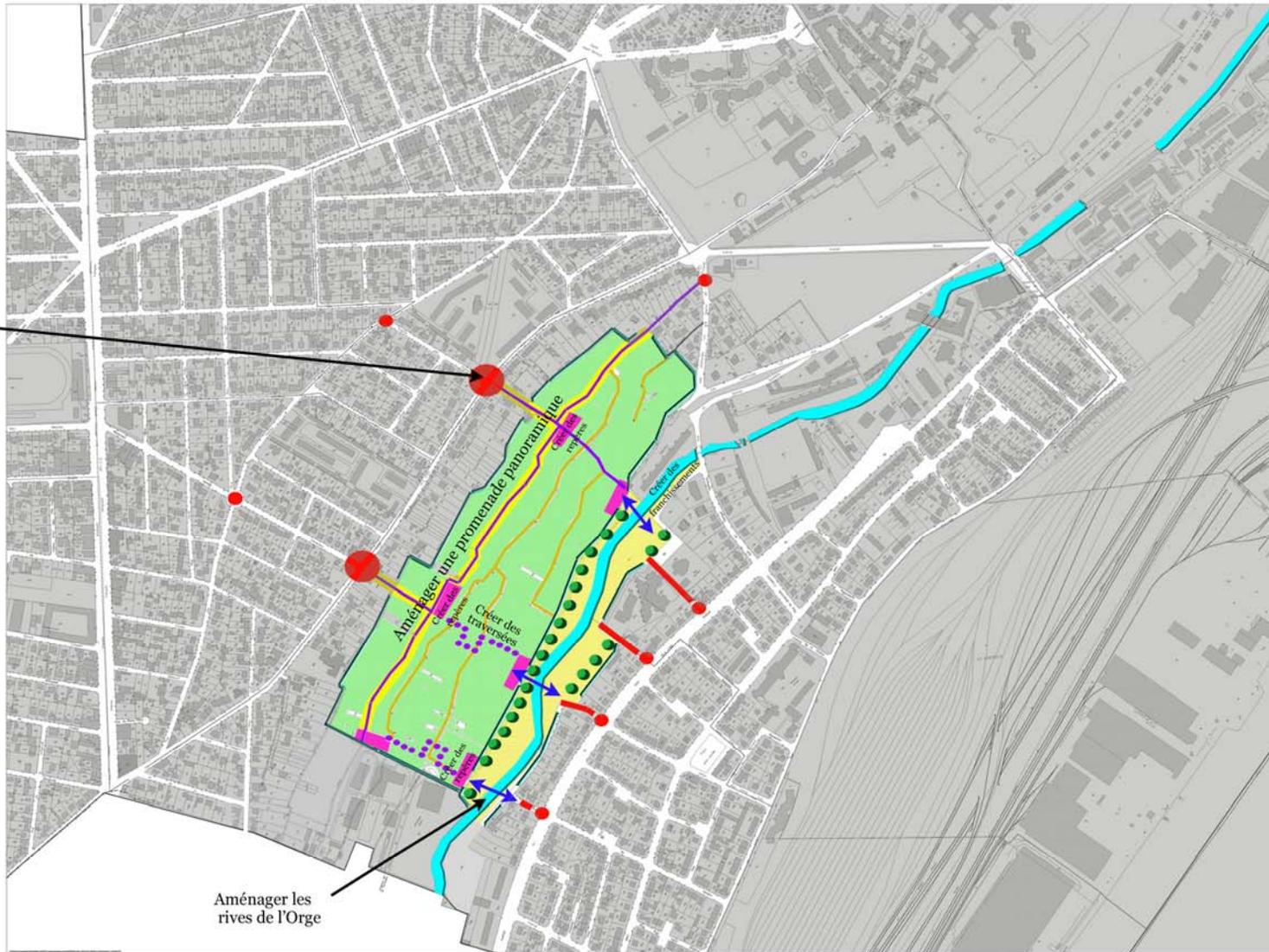
Il s'agit avant tout de rendre les espaces naturels du centre-ville plus accessibles et lisibles, au travers de repères visuels, de liaisons avec les rives de l'Orge et de traversées entre l'avenue Jules Vallès et celle du 18 avril.

Deux ou trois franchissements piétons (passerelles bois, par exemple) devraient faciliter une appropriation ludique des bords de l'Orge.

Une promenade panoramique du nord au sud d'un kilomètre permettrait de relier le centre d'Athis à la gare de Juvisy et au site en limite d'Athis-Mons qui accueille le Lycée Marcel Pagnol et un équipement s

Un traitement paysager de l'ensemble est à envisager, en favorisant par exemple un écosystème expérimental qui pourrait avoir une fonction pédagogique envers les scolaires : plan d'eau de type « biotope », essences rares, développement d'une faune et une flore particulières,...

Signaler le coteau dans l'espace urbain et le relier à la ville  
Créer de véritables entrées sur l'avenue J.Vallès



Aménager les rives de l'Orge

### COTEAU DES VIGNES : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### 3. AMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 7

Il s'agit de s'appuyer sur l'arrivée prochaine du tramway et du réaménagement de la RN7 en « boulevard urbain » pour engager la mutation de la RN7 et favoriser le développement d'une véritable urbanité le long de cet axe majeur d'Athis-Mons.

#### Un traitement «urbain»

- Accompagner l'arrivée du tramway, par un rééquilibrage habitat/emploi et un traitement en boulevard urbain.
- Maîtriser la forme urbaine :
  - a. Introduire des éléments d'harmonisation, de cohérence et de continuité en matière de hauteurs, de matériaux, de publicité et au niveau des rez-de-chaussée.
  - b. Permettre la densité, notamment au Sud.
  - c. Créer des rythmes de façade (qui intègrent entre autres, les pavillons existants) avec une typologie d'«**immeubles de ville**»
- Désenclaver les quartiers et éviter la coupure du territoire urbain en reliant la RN7 d'une part au centre ville, en permettant la densification de l'avenue Marcel Sembat, d'autre part au quartier Noyer-Renard en permettant la densification de l'avenue Morangis ;
- Maintenir certains bâtiments qui marquent l'histoire des lieux ;
- Renforcer la centralité autour du marché des Gravilliers.

#### Créer des séquences différenciées

Définir deux zones:

- La première au sud, côté gare de Juvisy : zone plus urbaine et plus conviviale, à dominante d'habitations avec des activités à rez-de-chaussée.
- La seconde, à dominante d'activités et de commerces, au nord.

#### Prendre en compte l'environnement social et naturel

- Sécuriser les traversées piétonnes, multiplier les franchissements
- Requalifier les cheminements piétons (trottoirs) de la RN7
- Ne pas gêner les riverains des pavillonnaires sur le plan de l'ensoleillement et du bruit (murs anti-bruits des bâtiments)
- Favoriser la perméabilité des sols autour de la RN7
- Maintenir les plantations existantes

#### Développer la mixité urbaine

- Conforter et développer les activités existantes
- Favoriser l'implantation d'activités nouvelles génératrices d'emplois

#### Faciliter l'usage des commerces

- Accroître les capacités du stationnement automobile, en particulier sur la séquence Nord commerciale, entre l'avenue Camélinat et le carrefour Pyramide.
- Prévoir des parkings plantés;
- Créer une circulation douce (piste cyclable) menant vers l'hypermarché

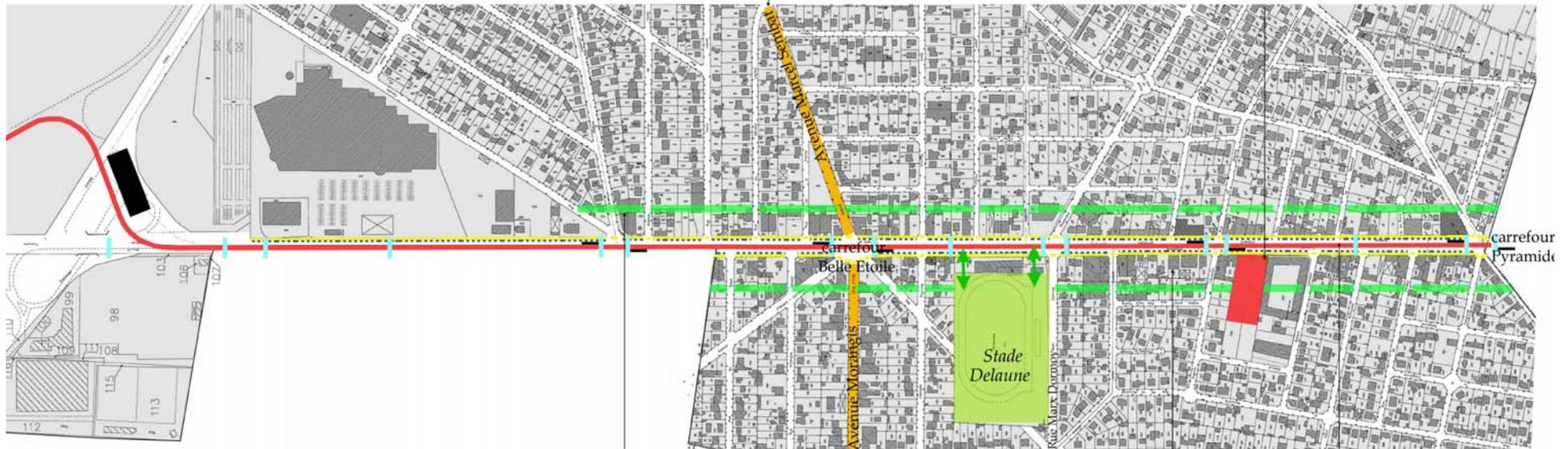
**- Faciliter l'usage des commerces**

Accroître les capacités de stationnement automobile en particulier sur cette séquence et prévoir des parkings plantés

**- Désenclaver les quartiers et éviter la coupure du territoire urbain**

1- Relier le centre et le Noyer Renard à la RN7 en assurant une continuité urbaine sur l'axe Sembat/Morangis

2 - Renforcer la centralité autour du marché des Gravilliers



**Prendre en compte l'environnement social et naturel**

1- Laisser une partie du sol perméable et maintenir les plantations existantes.

2- Créer des transparences sur le stade

3- Requalifier les cheminements piétons

4- Sécuriser les traversées piétonnes et multiplier les franchissements

**Developper la mixité urbaine : Conforter le developpement des activités existantes et favoriser l'implantation d'activités nouvelles génératrices d'emplois.**

**ZONE 1**  
DOMINANTE D'ACTIVITES

**ZONE 2**  
DOMINANTE D'HABITATION  
AVEC ACTIVITES DE PROXIMITE A RDC

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT A LA RN7**

#### 4. RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER DU NOYER RENARD

La Ville a favorisé ces dernières années la construction neuve d'un certain nombre de logements sociaux et cherché à développer la mixité sociale.

Elle a également favorisé une démarche de politique de la Ville dès le début des années 90, notamment sur le quartier du Noyer Renard, puis sur le Val et les Clos.

Cette politique forte de requalification des quartiers s'est traduite par la signature d'un contrat de ville avec Juvisy Sur Orge, d'un contrat local de sécurité, d'un contrat éducatif local, d'un contrat enfance, d'un contrat temps libre et d'une convention de renouvellement urbain (O.R.U) avec Juvisy Sur Orge.

Le quartier dit du « Noyer Renard » situé en bordure de la D 118 (avenue de Morangis), reliant la RN 7 à l'autoroute A6, est éloigné du centre ville et constitue ainsi un autre lieu de centralité sur la Commune.

Ce quartier, composé de 1400 logements sociaux construits dans les années 1960, concentre aujourd'hui des problèmes urbains et sociaux qui justifient le caractère prioritaire d'une intervention de grande ampleur.

Afin de donner une forte accélération aux transformations du quartier, la Ville d'Athis-Mons, la Communauté de Communes « Les Portes de l'Essonne » et Immobilière 3F ont lancé un concours de définition pour une nouvelle étape du renouvellement urbain.

Le projet de l'équipe retenue (architectes -urbanistes-paysagistes), prend en compte à la fois les réalisations passées et les opérations en cours et propose:

- de remodeler le centre commercial,
- de créer un nouveau type de cité jardin pénétrant dans le quartier,
- de construire des logements collectifs mais aussi des villas et des maisons individuelles,
- de promouvoir une typologie d'offre incluant l'accession à la propriété, des logements locatifs privés, intermédiaires, sociaux et très sociaux.

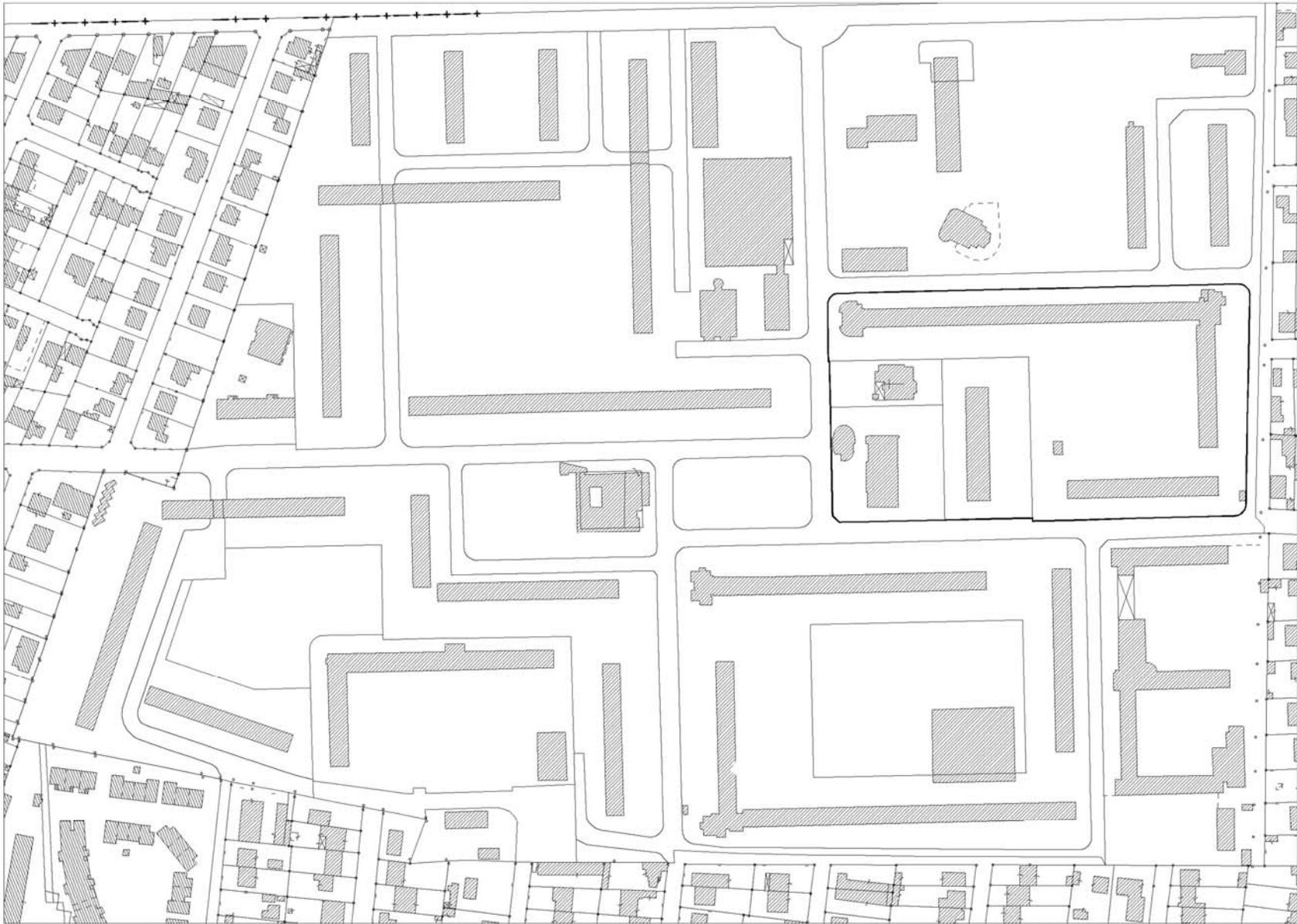
Une étude de Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) est en cours, dont le périmètre situé à l'intérieur du périmètre d'une Zone Urbaine Sensible, représente une superficie d'environ 21,8 ha (218 087 m<sup>2</sup>).

L'ensemble du quartier du Noyer Renard fait par conséquent, l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui s'étalera de 2005 à 2009, comprenant un programme important :

- de démolitions (environ 199 logements)
- de reconstructions de logements (environ 200 à 250 logements sur le site),
- de restructurations commerciales,
- de rénovation d'équipements publics,
- d'aménagement d'espaces publics
- et de réhabilitation de logements.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain) et est en cours d'instruction.

QUARTIER DU NOYER RENARD , ETAT ACTUEL



0 50m 100m